

# **RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2009**

## **CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE**

Une corporation de la Couronne du Manitoba

---

### **NATURE DE L'ORGANISME**

---

Le Conseil des corporations de la Couronne a été constitué à titre de personne morale le 5 juin 1989 en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « *Loi* »). La *Loi* établit un cadre redditionnel pour six corporations de la Couronne sous réserve des dispositions législatives englobant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes corporations commerciales manitobaines de la Couronne. Le Conseil a pour rôle de faciliter, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet ainsi que l'établissement de mesures de la performance uniformes et efficaces, d'examiner les plans corporatifs et les plans de dépenses en capital des corporations et de veiller à ce que les pratiques des corporations de la Couronne soient uniformes lorsque cela est indiqué.

---

### **ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE**

---

Le Conseil a élaboré une politique de congé d'études et d'aide afin d'appuyer les activités d'éducation et de perfectionnement du personnel et d'atteindre les buts et objectifs corporatifs.

Le Conseil a effectué l'examen semestriel des résultats opérationnels des corporations de la Couronne. Les résultats financiers examinés étaient conformes aux mandats, aux plans corporatifs et aux stratégies des corporations.

À la suite de la séance de planification stratégique du Conseil et étant donné le rôle qu'il pourrait jouer dans la formation des membres du conseil d'administration et le perfectionnement des administrateurs, le Conseil a élaboré un profil du rôle d'administrateur basé sur les compétences pour les conseils d'administration délibératifs du Manitoba.

Le Conseil a effectué l'examen annuel de rendement du président-directeur général.

Le Conseil a commencé la recherche d'un nouveau président-directeur général.

---

### **PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL**

---

Aucune présentation n'a été faite devant le Conseil au cours de la période visée par le rapport.

This information is available in English.

---

# RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2009

## CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Une corporation de la Couronne du Manitoba

### VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

#### POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 2009 (NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses de fonctionnement sont recouvrées des corporations de la Couronne par l'imposition de cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les dépenses pour cette période de six mois sont plus élevées que celles pour la même période l'an dernier en raison de changements de personnel, de coûts liés au recrutement et d'honoraires professionnels.

<b>Balance Sheet (unaudited)</b>	<b>(thousands of dollars)</b>		<b>Statement of Income and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets (unaudited)</b>	<b>(thousands of dollars)</b>	
	<b>June 30</b>			<b>Six Months Ended June 30</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>		<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Assets</b>			<b>Income</b>		
<b>Current:</b>			Recoveries from corporations through levies	<b>\$374</b>	\$308
Cash	\$617	\$488	Interest	<u>1</u>	<u>5</u>
Accounts receivable	<u>0</u>	<u>1</u>		<b>375</b>	313
	<b>617</b>	489	<b>Expenses</b>	<u>375</u>	<u>313</u>
Capital assets	<b>0</b>	1	<b>Excess (deficit) of income over expenses</b>	<b>\$ 0</b>	\$ 0
	<u><b>\$617</b></u>	<u>\$490</u>	<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period</b>	<b>0</b>	1
<b>Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets</b>			<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period</b>	<u><b>\$ 0</b></u>	<u>\$ 1</u>
<b>Current:</b>					
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 69	\$ 77	<b>Notes to Financial Statements June 30, 2009 (unaudited)</b>		
Levies received in advance	<b>170</b>	68	1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2008 Annual Report.		
Due to Manitoba Crown corporations	<u><b>205</b></u>	<u>162</u>	2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.		
	<b>444</b>	307			
<b>Retirement allowances and other benefits payable</b>	<u><b>173</b></u>	<u>182</u>			
	<b>617</b>	489			
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets</b>	<b>0</b>	1			
	<u><b>\$617</b></u>	<u>\$490</u>			